

## CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL

---

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2024, À 14 H 30  
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN  
MAINE CENTRAL À BURY

---

### MEMBRES PRÉSENTS :

**Christelle Lefèvre**  
*Vice-présidente*  
*Députée Ville de Sherbrooke*

**Claude Charron**  
*Député Ville de Sherbrooke*

**Catherine Boileau**  
*Députée Ville de Sherbrooke*

**Robert Roy**  
*Président*  
*Préfet de la MRC du Haut-Saint-François*

**Denis Savage**  
*Député MRC du Haut-Saint-François*

**Nathalie Bresse**  
*Députée MRC du Haut-Saint-François*

**Eugène Gagné**  
*Député substitut MRC du Haut-Saint-François*

### MEMBRES ABSENTS :

**Joanie Bellerose**  
*Députée substitut Ville de Sherbrooke*

### PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

**Jean-Jacques Caron**  
*Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris*

**Louis Longchamps**  
*Directeur du développement durable et des  
relations externes de Valoris*

**Céline Martel**  
*Coordonnatrice aux communications de Valoris*

**Geneviève Morin**  
*Coordonnatrice administrative de Valoris*

**Antoni Daigle**  
*Agent de projets Bureau de l'environnement Ville  
de Sherbrooke*

**Dominic Provost**  
*Directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-  
François*

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 10.

---

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

---

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION 2024-06-27-1326**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juin 2024 soit et est adopté en y retirant le point 9.6.1 qui sera remis à la prochaine rencontre.

---

4. PROCÈS-VERBAUX

**RÉSOLUTION 2024-06-27-1327**

**Adoption du procès-verbal du 30 mai 2024**

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024.

Que le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024 soit et est approuvé.

---

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

**DOSSIER 2024-06-27-0053**

**Période de questions des personnes présentes**

Aucune question des citoyens n'a été déposée sur le site internet.

---

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION 2024-06-27-1328**

**Politique de protection des renseignements personnels**

Attendu que :

- La loi exige que tout organisme public adopte une politique de confidentialité lorsqu'il collecte des renseignements personnels par des moyens technologiques.
- La protection des renseignements personnels est cruciale pour maintenir la confiance du public et respecter les obligations légales.

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

- D'adopter la politique de confidentialité à l'égard des renseignements personnels de Valoris, telle que présentée dans le document annexé;
- De s'assurer que la politique est communiquée à tous les membres de Valoris et aux tiers concernés;
- De mettre en œuvre des mesures pour former le personnel sur les nouvelles exigences de la politique;
- De publier la politique sur le site web de Valoris pour assurer la transparence auprès du public.

L'adoption de cette politique permettra à Valoris de se conformer aux obligations légales en matière de protection des renseignements personnels et d'assurer une gestion sécurisée et transparente des données collectées.

---

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

**RÉSOLUTION 2024-06-27-1329**

**Liste des chèques émis du 16 mai au 15 juin 2024**

Proposé par le délégué Eugène Gagné,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 mai 2023 et le 15 juin 2024 soit et est déposée.

---

**RÉSOLUTION 2024-06-27-1330**

**Suivi budgétaire au 31 mai 2024 du budget de fonctionnement 2024 adopté**

Proposé par le délégué Claude Charron,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 31 mai 2024 du budget de fonctionnement 2024 adopté soit et est déposé.

---

**RÉSOLUTION 2024-06-27-1331**

**Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris**

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – mai 2024 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2024 soit et est déposée.

---

9. INFRASTRUCTURES

**RÉSOLUTION 2024-06-27-1332**

**Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel mai 2024 / cumulatif 2023**

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 31 mai 2024 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

---

**RÉSOLUTION 2024-06-27-1333**

**Approbation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'exécution des travaux de l'appel d'offres AO 2023-14 – Recouvrement final du LET-1 du site d'enfouissement de Bury**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 4.2.1 et 4.2.2 du Chapitre 4 – Délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats du Règlement no 5 de la Régie intermunicipale, ces dépenses supplémentaires doivent être approuvées par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les modifications conservent un caractère accessoire par rapport au projet initial et elles n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux supplémentaires essentiels pour la poursuite des travaux;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris autorise les travaux supplémentaires dans le cadre de l'appel d'offres 2023-14 – Recouvrement final du LET-1 du site d'enfouissement de Bury pour un montant total de 97 080,17\$ (avant taxes) à T.G.C. Inc.

---

### **RÉSOLUTION 2024-06-27-1334**

#### **Résiliation du contrat de l'appel d'offres 2023-02 – Services professionnels pour les plans et devis du projet de réaménagement de l'entrée du site d'enfouissement de Valoris à Bury**

CONSIDÉRANT QUE Valoris désire résilier unilatéralement le contrat adjudgé par la résolution no 2023-02-23-1157 adoptée le 23 février 2023 pour l'appel d'offres 2023-02 - Services professionnels pour les plans et devis du projet de réaménagement de l'entrée du site d'enfouissement de Valoris à Bury;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit à son article 7.5 de la section 2 des clauses administratives que Valoris peut, en tout temps, résilier le contrat conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec sur simple avis écrit d'au moins 5 jours au fournisseur;

Proposé par le délégué Claude Charron,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris résilie le contrat relatif à l'appel d'offres 2023-02 - Services professionnels pour les plans et devis du projet de réaménagement de l'entrée du site d'enfouissement de Valoris à Bury;

QUE Valoris mandate le directeur général pour informer par écrit la firme concernée de cette décision dans les meilleurs délais;

QUE la décision devienne effective dans un délai de 5 jours de la réception de l'avis écrit.

---

### **RÉSOLUTION 2024-06-27-1335**

#### **Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres – Appel d'offres 2024-07 - Services professionnels pour les plans et devis du projet de réaménagement de l'entrée du site d'enfouissement de Valoris à Bury**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 6.5.25 du Chapitre 6 –Règle de gestion contractuelle du Règlement no 5 de la Régie intermunicipale, le système d'évaluation utilisé pour les contrats de service doit être approuvé par le conseil d'administration;

Proposé par le délégué Claude Charron,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris utilise, pour l'appel d'offres 2024-07 relatif à la fourniture de services professionnels pour les plans et devis pour le projet de réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury, le système de pondération et d'évaluation des offres présentées et conservées au dossier des archives de la Régie.

---

## 10. RÉGLEMENTS

### **RÉSOLUTION 2024-06-27-1336**

#### **Avis du règlement et dépôt du projet de règlement no 5.14 modifiant le Règlement no 5 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke**

Proposé par le délégué

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

La déléguée Christelle Lefèvre donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement no 5.14 modifiant le Règlement no 5 de la Régie intermunicipale

du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke de manière à modifier certains tarifs pour le site de Bury de la Régie. »

et dépose le projet de règlement no 5.14.

---

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

Le conseil d'administration tient à remercier le personnel en place lors de l'incendie du 7 juin dernier, pour leur réflexe et leur intervention pour gérer l'incendie. Merci aussi à la direction qui a tenu une rencontre post mortem par la suite pour réviser le plan des mesures d'urgence ainsi que former certains employés.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 30.

Le président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris